

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**MAIRIE de TAXAT-SENAT**



**COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 5 juin 2026**



**L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de TAXAT-SENAT se sont réunis, sous la présidence de M. GUITTARD Jean-Philippe, Maire sortant, à la suite de la convocation faite le 27 mai 2026.**

Présents : BELLAN David, BRIDOT Michel, FAYOL Jean-Pierre, GUITTARD Jean-Philippe, KOWAL Marie-Claire.

Absents excusés : CAZASSUS Michel, JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia, LOUBAT Monique, PERSARD Francine, SUPIOT Chloé, VERNADAT Jean-Yves

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme PERSARD Francine donne pouvoir à M. GUITTARD Jean-Philippe, Mme SUPIOT Chloé donne pouvoir à M. BRIDOT Michel, M. CAZASSUS Michel donne pouvoir à M. FAYOL Jean-Pierre, Mme JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia donne pouvoir à Mme KOWAL Marie-Claire

Secrétaire de séance : M. FAYOL Jean-Pierre

Date de convocation : 27/05/2026

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9 h 00.  
Les votes portent sur 9 voix.

**Compte-rendu précédente réunion**

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 10 avril 2026, approuvé par le Maire et le secrétaire de séance, est présenté à l'assemblée.

**Décision prise par M. le Maire**

M. le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise depuis la précédente réunion du 10 avril 2026.

**N°13/05062026 – 5.1 : Election délégués Sénatoriales 2026**

Vu le code électoral ;  
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale

n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. FAYOL Jean-Pierre, KOWAL Marie-Claire, BELLAN David, BRIDOT Michel.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection du délégué*

Les candidatures enregistrées :

M. GUITTARD Jean-Philippe

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. GUITTARD Jean-Philippe : 9 voix

M. GUITTARD Jean-Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

*c) Élection des délégués suppléants*

Les candidatures enregistrées :

M. FAYOL Jean-Pierre

M. BRIDOT Michel

Mme JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. FAYOL Jean-Pierre : 9 voix
- M. BRIDOT Michel : 9 voix
- M. JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia : 9 voix

M. FAYOL Jean-Pierre, M. BRIDOT Michel, Mme JAFFEUX RASCOUSSIER Patricia, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Vote :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**N°14/05062026 – 7.5 : Demande de subvention au Département pour l'installation de toilettes sèches au titre du programme Solidarité**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le projet d'installation de toilettes sèches à l'Espace public St-André ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **Sollicite** auprès du Conseil départemental de l'Allier une subvention de 5 000 € au titre du programme « Solidarité » ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de cette demande de subvention.

Vote :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**N° 15/05062026 – 5.3 : Nomination et proposition délégués titulaire et suppléant à la commission de révision des listes électorales**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Propose :  
**Au titre de délégué de l'administration :**
  - Titulaire : M. Jérémy VERNADAT né le 25/11/1990 à CLERMONT-FERRAND (Puy De Dôme), 3 route du Frêne 03140 TAXAT-SENAT, agriculteur
  - Suppléant : M. Daniel KOWAL, né le 03/03/1962 à VICHY (Allier), 17 Route de Péchenin 03140 TAXAT-SENAT, retraité
  
- Au titre de délégué du tribunal judiciaire :**
  - Titulaire : M. Romain CHAVENON, né le 04/09/1979 à VICHY (Allier), 50 Route de Senat 03140 TAXAT-SENAT, agriculteur
  - Suppléant : M. Kaïss CHAKCHOUK, né le 19/08/1984 à BOURGES (Cher), 3 Route du Bray 03140 TAXAT-SENAT, employeur secteur privé

- Nomme

**Au titre des élus:**

- Titulaire : Mme Monique LOUBAT, née le 16/02/1956 à MONT-PRÈS-CHAMBORD (Loir-et-Cher), 104 Route de Senat 03140 TAXAT-SENAT, sculptrice sur bois
  - Suppléant : M. Michel CAZASSUS, né le 15/08/1954 à ALGER (Algérie), 8 Route de la Mangonnette 03140 TAXAT-SENAT, retraité
- Précise que les personnes proposées remplissent les conditions requises par la réglementation en vigueur.
  - Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet l'Allier et à Madame la Présidente du tribunal judiciaire compétent pour suite à donner.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**N°16/05062026 – 7.10 : Mise en place prélèvement automatique des créances émises**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives au recouvrement des recettes des collectivités territoriales par les comptes publics ;

Considérant l'intérêt de proposer aux usagers le prélèvement automatique pour le règlement des sommes dues à la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** la mise en place du prélèvement automatique comme moyen de règlement des créances émises par la commune ;
- **Autorise** le recours au prélèvement automatique pour les recettes communales pouvant faire l'objet de ce mode de paiement, notamment : [services périscolaires, restauration scolaire, garderie, loyers, locations de salles, eau et assainissement, etc., selon les compétences de la commune] ;
- **Approuve** le principe de la signature par les usagers d'un mandat de prélèvement SEPA ainsi que de toute documentation nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou acte nécessaire à la mise en place et au fonctionnement du prélèvement automatique, notamment avec les services de la Direction générale des finances publiques ;

- **Charge** Monsieur le Maire et le comptable public de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la commune.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire lève la séance à 09 h 30.